

www.asacorsica.com

RALLYE

DE LA VALLEE DU PRUNELLI

5^E REGIONAL VHC

2^E VHRS

SFC
RALLYE



REGLEMENT



8 ET 9 MAI 2015

COMMUNES DE LA VALLEE DU PRUNELLI

SÉRICORSE
PUBLICITI



FFSAI
COUPE DE FRANCE RALLYE

PROGRAMME - HORAIRES

PROGRAMME

Voir règlement particulier du Rallye moderne, sauf :

Départ du Rallye

Bastelica

Samedi 9 Mai 2015 à 09h00

PROGRAMME DES RÉUNIONS DU COLLÈGE DES COMMISSAIRES SPORTIFS

Voir règlement particulier du Rallye moderne.

ADRESSES

Voir règlement particulier du Rallye moderne.

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile CORSICA en qualité d'organisateur administratif et technique organise, les 6 et 7 Mars 2015, une épreuve automobile Nationale de Véhicules Historiques de Compétition, dénommée :

5^{ème} RALLYE V.H.C. DU PRUNELLI

Le présent règlement a été enregistré auprès de la Fédération Française du Sport Automobile, sous le permis d'organisation FFSA N°R 173 en date du 30 Mars 2015 et a été visé par le Comité Régional du Sport Automobile Corse sous le visa 03/VHC/2015 en date du 19/02/2015

Ce rallye sera jumelé au 5^{ème} RALLYE REGIONAL DU PRUNELLI et empruntera le même parcours à partir de la 1^{ère} section.

COMITÉ D'ORGANISATION

Voir règlement particulier du Rallye moderne.

1.1P. OFFICIELS

Voir règlement particulier du Rallye moderne.

Directeur de Course	J. BOÏ	27373
Adjoints à la Direction de Course	M. PONZEVERA L. FABRE	166079 49196
Président du Collège des Commissaires Sportifs Membres du Collège des Commissaires Sportifs	D. BALDASSARI S. LE BORGNE V. FATACCIO	5820 35629
Délégué à l'Organisateur technique	I. CASASOPRANA	8023
Commissaire Technique responsable VIIC/VIIRS	M. LE BORGNE	29951
Chargés des relations avec les concurrents	C. PAOLETTI	40448

1.2P. HORAIRES

Voir règlement particulier du Rallye moderne, sauf :

Départ du Rallye

Bastelica

Samedi 9 Mai 2015 à 09h00

ARTICLE 2P. VOITURES ADMISES

Le nombre de voiture admises est fixé à **15 voitures** maximum. Les demandes d'engagement seront enregistrées chronologiquement jusqu'au plafond de 15.

Les voitures admises à participer aux rallyes VHC (inscrits en Coupe de France VHC et autres) seront réparties dans les 8 groupes suivants : Groupe 1 – T (Tourisme), Groupe 2 – TC (Tourisme de Compétition), Groupe 3 – GT (Grand Tourisme de série), Groupe 4 – GTS (Grand Tourisme de Compétition), Groupe 5 – GTP/HST/TSRC, Groupe N VHC J1 (précision : la période J1 s'étend de 1982 à 1985), Groupe A VHC J1, Groupe B VHC J1. Ces voitures devront obligatoirement posséder un Passeport Technique Historique (PTH) délivré par la FIA ou un PTH/National délivré par la FFSA. Seront également admises : les voitures du groupe Rallye Classic de compétition et celles de la période J1, en attente de PTH.

Il sera établi un classement séparé pour les voitures du groupe Rallye Classic de Compétition.

ARTICLE 3P. SÉCURITÉ

Conforme au règlement VHC.

ARTICLE 4P. PUBLICITÉ

Voir règlement particulier du Rallye moderne, sauf :

ARTICLE 5P. LICENCES

Conforme à la réglementation générale.

ARTICLE 6P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 7P. PARCOURS

Voir règlement particulier du Rallye moderne, sauf :

7.1P. DÉPART

Le départ du Rallye sera donné avant le rallye moderne de minute en minute le Samedi 9 Mai 2015 à 09h00, dans l'ordre des numéros de compétition, le plus petit partant en tête.

ARTICLE 8P. INSCRIPTIONS

Idem au Rallye moderne sauf :

Le nombre d'engagés est fixé à **15 voitures** maximum. Les demandes d'engagement seront enregistrées chronologiquement jusqu'au plafond de 15.

Joindre la 1ere page du PTH (Passeport Technique Historique)

Si, à la clôture des engagements, le nombre d'inscription est inférieur à 10, l'organisateur se réserve le droit d'annuler l'épreuve. Les intéressés seraient alors prévenus de cette décision.

Les droits d'engagement sont fixés à :

- **300 € avec la publicité facultative des organisateurs pour les équipages 100% licenciés à l'ASA CORSICA.**
- **315 € avec la publicité facultative des organisateurs pour les équipages 50% licenciés à l'ASA CORSICA.**
- **330 € avec la publicité facultative des organisateurs pour les autres équipages.**
- **660 € sans la publicité facultative des organisateurs.**

ARTICLE 9P. CONTRÔLES ADMINISTRATIFS

Les concurrents devront présenter aux vérifications administratives le PTH ou PTN sauf pour la catégorie CLASSIC de compétition.

Document obligatoire pour CLASSIC de compétition :

Passeport technique 3 volets FFSA délivré par un commissaire technique qualifié VH.

ARTICLE 10P. VÉRIFICATIONS

Voir règlement particulier du Rallye moderne.

ARTICLE 11P. DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE

11.1P. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Conforme au Règlement standard des Rallyes.

11.2P. DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

11.2.1P. ORDRE DE DÉPART

Les concurrents de l'épreuve VHC partiront devant les concurrents de l'épreuve nationale.

11.2.3P. CARBURANTS – PNEUMATIQUES - EQUIPEMENTS

Conforme au Règlement standard des Rallyes et de l'Annexe K en ce qui concerne les pneumatiques.

11.2.4P. NUMEROS DE COURSE

Voir règlement particulier du Rallye moderne.

11.2.5P : ECHAUFFEMENTS DES PNEUMATIQUES

Conforme au Règlement standard des Rallyes.

11.2.7P. PÉNALITÉS

Conforme au Règlement standard des Rallyes.

11.2.8P. CLASSEMENTS

Conforme au Règlement standard des Rallyes VHC.

ARTICLE 13: PRIX

Il n'y aura pas de dotation en prix.

Des coupes récompenseront tous les concurrents ayant terminés l'épreuve sur le podium d'arrivée.

ARTICLE 14: DISTRIBUTION DES PRIX

Idem au Rallye moderne.